



Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2026

Question écrite et réponse

Question écrite adressée par courrier électronique le 23 avril 2026, par Monsieur Mehdi Berriche, actionnaire de la Société

Lors de la précédente AG 2025, je vous avais posé la [question du 18 avril 2025 à laquelle, vous aviez répondu le 29 avril 25](#) :

Depuis, la situation de Nicolas Sarkozy a évolué : plusieurs condamnations définitives avec incarcération (unique et exceptionnelle pour un ancien Président de la Ve République), le recours à la CEDH n'annulant en rien ses condamnations. Son honneur est donc très sérieusement entaché.

Même en considérant son amitié ancienne avec Arnaud Lagardère et son action à éviter sa destitution à la tête du groupe il y a plusieurs années, sa présence au conseil d'administration n'est-elle pas nuisible à la société et son image ?

Réponse du Conseil d'Administration de Lagardère SA :

Le Conseil rappelle que Monsieur le Président Nicolas Sarkozy est pleinement présumé innocent dans deux procédures. Dans une autre, un recours a été formé devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Aucune des condamnations prononcées, lesquelles visent toutes des faits allégués sans lien avec la Société et le groupe Lagardère, n'a jamais été assortie d'une quelconque interdiction d'exercer un mandat social. Celles-ci n'affectent ainsi en rien la capacité de Monsieur le Président Nicolas Sarkozy à exercer activement ses fonctions de membre du Conseil d'Administration et du Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE de la Société.

Soucieux de l'intérêt social et attentif aux préoccupations exprimées par ses actionnaires, le Conseil évalue régulièrement sa composition et son fonctionnement et veille à ce que la diversité des profils en son sein lui permette de remplir pleinement ses missions.

Le Conseil d'Administration considère que la présence de Monsieur le Président Nicolas Sarkozy est, plus que jamais, un atout indéniable pour le Conseil et plus largement pour le Groupe, a fortiori dans le contexte géopolitique et macro-économique actuel.

Son parcours d'exception, sa vision stratégique, ses expertises rares, sa connaissance fine des domaines d'activités du groupe Lagardère et sa compréhension unique des enjeux géopolitiques, économiques et institutionnels, apportent une valeur ajoutée éminente aux travaux du Conseil d'Administration, dans l'intérêt du Groupe et de l'ensemble de ses parties prenantes.